

Compte rendu de la séance du conseil municipal

du 9 mai 2022

Présents : Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Jean Paul DUCHARNE, Nicolle CHARNAY, Laurent GOUILLON, Patrice MAITRE, Jacques VACHER-MATERNI, Nathalie TISSERAND-CHALANDE, Anaïs PASSOT, Maxime MANISSIER ; Romain DELAY, Jessie PONSINET, Hervé BARRAUD Edith PERRIER

Absente : Audrey YVES

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 05/04/2022

2- Comptes de gestions 2021

Les comptes de gestion 2021 établis par M. BAUER et Mme CRUSSARD, Trésoriers, n'appellent aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

3- Comptes administratif 2021

Ils sont approuvés à l'unanimité, comme suit :

* Assainissement

Exploitation	Dépenses	47 369.58 €
	Recettes	133 020.11 €
	Excédent	85651 €
Investissement	Dépenses	206 032.49 €
	Recettes	132 352.30 €
	Excédent	-73 680.19 €
Excédent net		11 970.81 €

* Communal des Bruyères – Hameau du Vivier

Fonctionnement	Dépenses	4654.7 €
	Recettes	5840.31 €
	Excédent	1 185.61 €
Investissement	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €
	Excédent	0 €
Excédent net		1 185.61 €

* Commune

Fonctionnement	Dépenses	905 168.78 €
	Recettes	1 165 174.86 €
	Excédent	260 066.08 €
Investissement	Dépenses	616 367.48 €
	Recettes	128394.83 €
	Excédent	19 199.35 €
Excédent net		544 223.43 €

Lotissement

Fonctionnement	Dépenses	0 €
	Recettes	29 471.81 €
	Excédent	29 471.81 €
Investissement	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €
	Résultat	0 €
Excédent net		29 471.81 €

4- Affectation des résultats 2021

Les délibérations d'affectation du résultat d'exploitation 2021 sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

5- Décision modificative n°1 du budget de la commune

La somme de 3000€ avait été provisionnée au compte 775 (recette de fonctionnement) prévoyant les produits de cessions immobilières. Or le trésor public demande à ce que cette somme soit inscrite au compte 7788. Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

6- Décision modificative n°2 du budget de la commune

La CCSB est maître d'ouvrage pour les travaux de la route 68. A ce titre la participation de la commune se fait par le biais d'un fonds de concours. Le montant de la participation de la commune avait été budgétée au compte 2315 (section investissement travaux de voirie). Cette somme doit donc être transférée au compte 2041 (section investissement) afin d'être transmise à la CCSB (76 688 €).

7- Décision modificative n°1 du budget du communal des Bruyères

Lors de l'émission du compte de gestion du communal des Bruyères, un écart de 26.18€ est apparu par rapport au compte administratif. Une fois le compte administratif équilibré, l'affectation du résultat au BP 2022 reporte cet écart de 26.18€. Il convient donc de diminuer 26.18€ l'excédent de résultats affecté au BP 2022.

8- Déclassement d'une parcelle appartenant au domaine public de la commune

La ville de Fleurie est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 18 m², située à la Dime à Fleurie et cadastrée en section AL sous le numéro 638.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 21-41 du 6 octobre 2021 prévoyant l'échange de parcelles avec Monsieur BARRAUD et explique que la parcelle AL 638 fait partie du domaine public. Le domaine public est inaliénable, il convient donc de déclasser cette parcelle pour qu'elle puisse être cédée.

Il y a donc lieu de constater, préalablement à la cession, sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public.

9- Versement d'un fonds de concours entre la commune de Fleurie et la Communauté de Communes Saône-Beaujolais pour les travaux de requalification et de mise en sécurité et accessibilité de la rue des Vendanges à Fleurie.

Il est rappelé que la Communauté de Communes Saône-Beaujolais exerce la compétence VOIRIE, pour ses 35 communes membres, selon un plan de transfert de voies revêtues fourni par chaque commune et en contrepartie d'un ajustement du montant de l'allocation de compensation.

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais est donc maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux de requalification et de mise en sécurité et accessibilité de la rue des Vendanges devenus indispensables au vu du mauvais état de la voie et des trottoirs.

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais a missionné un bureau d'études pour quantifier et chiffrer les travaux à réaliser, via un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire en cours de validité.

Le montant estimatif des travaux, diminué des aides financières attendues, est évalué à 380 000 € TTC.

La commune de Fleurie propose le versement d'un fonds de concours, conformément aux articles L5214-16V du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour verser une participation financière de 76 688 € Net et ainsi permettre l'exécution de l'ensemble des travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de la somme de 76 688€ à la CCSB par le biais du fond de concours.

10- Renouvellement et actualisation du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune de FLEURIE entre la commune et GRDF

La commune de FLEURIE dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le 01 septembre 1998.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 15/04/2022 en vue de le renouveler.

Le cahier des charge proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), permettra en particulier à la commune :

- ✓ de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 1 373,20 euros pour l'année 2022
- ✓ de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé

- ✓ de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune.

11- Adhésion à la mission « cohorte retraite » proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique

Lors du conseil municipal de juillet dernier, le conseil avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention unique avec le CDG 69 concernant la médecine préventive et la mission de conseil aux collectivités. Le CDG 69 qui avait fait le point sur ses missions pour la commune de Fleurie avait oublié de rajouter la mission de gestion des retraites. Il convient donc d'autoriser le maire à signer l'avenant à cette convention pour rajouter cette mission.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à la mission cohorte retraite du CDG69.

DIA

-Vente d'un immeuble d'habitation 1365 route du vivier – LEPINE- CATHELAT/ GELAS WYNARCZYK .

-Vente d'un immeuble d'habitation – Domaine LAGRANGE au domaine de la TREILLE

-Vente d'un immeuble d'habitation SCI marc DELORE à Mme HARDY

POINT TRAVAUX INVESTISSEMENT

Parc de la mairie : les élus sont dans l'attente du retour du bureau d'étude pour le projet du parc municipal.

Maison du voiturier : la maison a été mise en vente. Elle intéresse quelques personnes. Les élus n'ont pas encore pris de décision.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS – CULTURE (Patrice MAITRE)

Travaux des sanitaires de l'école : les travaux des sanitaires de l'école avancent correctement à raison d'une entreprise chaque mercredi et la fin des travaux sur les mois de juillet et août.

COMMISSION VOIRIE (Jean Paul DUCHARNE)

Les travaux de la RD68 ont commencé et avance correctement. La route n'est pas coupée constamment mais elle devrait l'être sur une courte période en juillet.

La fête de l'école aura lieu le samedi 25 juin 2022.

COMMISSION FLEURISSEMENT- STADE – INVESTISSEMENTS (Laurent GOUILLON)

Le fleurissement de la commune va commencer la semaine prochaine, à compter du lundi 16 mai 2022.

COMMISSION TOURISME (Evelyne VERNIAU)

La Fête de l'écotourisme a lieu le weekend du 14 mai 2022.

COMMISSION ECOLE ET SOCIALE (Nicolle CHARNAY)

Le prochain conseil d'école a lieu le 21 juin 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Point Incendie du local technique : les expertises bâtiments et automobiles ont eu lieu dans les trois jours après l'incendie. Les comptes rendus d'expertise n'ont pas encore été rendus. Une entreprise de diagnostic amiante est venu faire son diagnostic, en attente du retour. Les véhicules ont été décontaminés de l'intérieur ainsi que la base vie des agents techniques.

- **Date prochaine réunion du conseil municipal : Mardi 28 juin à 18h30**